

ASSOCIATION « RECHERCHE SUR LE YOGA DANS L'EDUCATION »

Association Loi de 1901

Siège social : 35 rue Rousselet 75007 PARIS

ooooooooooooooo

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

EXERCICE 2024/2025

ooooooooooooooo

L'an **2025**, le **7 décembre à 19 heures**, en distanciel sur la plateforme zoom, les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation des rapports d'activité et financier de l'exercice 2024-2025
- Approbation des comptes et affectation du résultat
- Composition du CA : démissions et candidatures
- Qui est candidat au poste de Trésorier.ère
- Changement d'adresse du siège social
- Projection 2025-2026 en cours et préparation 2026-2027
- Questions diverses

Les convocations étaient accompagnées du rapport de gestion (rapport d'activité et rapport financier) et du bilan et des comptes de l'exercice.

SONT PRÉSENTS :

LE BELLEGUI Gaël, JOURDAIN Laurence , DURAND Fanny, FERRASSE Nadine, QUOY Isabelle, WOOD Carolyn , VIGNAL Pascale, CARVALHO Cristina, FAUVEL Françoise, AIREY Hélène, GERAT Nicole , PLANCHET Sophie , MUSSEAU Catherine, GASTIGAR Isabelle (à partir de 19h18)

Par ailleurs, 14 pouvoirs ont été reçus à destination des présents :

9 à Laurence Jourdain

2 à Gaël Le Bellegui

1 à Fanny Durand

1 à Carolyn Wood

1 à Nadine Ferrasse

L'Assemblée peut se tenir ayant été régulièrement convoquée et constituée.

La co-Présidente, Gaël Le Bellegui prend la parole pour remercier les participants de leur présence.

Après quoi, les questions à l'ordre du jour sont examinées.

1. A) Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024-2025

Les rapports ayant été envoyés aux adhérents, les principales caractéristiques sont données.

Concernant les relations institutionnelles, il est ajouté la non acceptation du RYE dans le collectif CPS.

Concernant la FFHY (Fédération Française de Hatha Yoga), il y a eu plusieurs échanges tout au long de l'année pour remettre à jour la convention qui était préexistante. Il s'agit lors de cette Assemblée générale de valider la décision prise en Conseil d'Administration concernant cet avenant à la convention permettant aux personnes de la FFHY venant se former au RYE d'avoir une équivalence en nombre d'heures.

Mise au vote de la **Première Résolution** pour signature de l'avenant de la convention avec la FFHY : **la résolution est adoptée à l'unanimité.**

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de la **Seconde Résolution** : L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport d'activité approuve ce rapport dans tous ses éléments.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

1. B) Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice 2024-2025

On constate que les recettes continuent de diminuer depuis trois ans maintenant, avec une baisse de 43 % entre l'année 2023, 2024 et 2025. Cette année, les charges s'élèvent à 137 108 euros et les recettes à 99 880 euros, ce qui fait un déficit de 37 228 euros. Nous avons dû prendre dans notre compte de réserve qui a été bien diminué. Les charges les plus importantes sont les charges externes dont les salaires, traitements et charges sociales qui représentent 69 174 euros ; les honoraires des formateurs pour 24 540 euros ; les frais de déplacement et les frais de location de salle à hauteur de 16 982 euros ; les frais de gestion (honoraires comptables, bancaires, etc.) qui représentent 11 532 euros. Nous avons donc des charges très importantes dans notre fonctionnement. Comme les recettes ne sont plus à la hauteur de ce que nous avions anticipé avec notre prévisionnel, nous nous sommes retrouvés en difficulté cette année avec ce déficit de - 37 277 euros. Nous notons cependant que cette baisse d'activité a

engendré des charges externes moins importantes en plus d'un résultat négatif. On observe une baisse de 286 % en 2024-2025 par rapport à 2023-2024.

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de la **Troisième Résolution** :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport financier approuve ce rapport dans tous ses éléments.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

2. Composition du Conseil d'Administration : démissions et candidatures

Les personnes suivantes démissionnent du CA : Dimitri VANDEVELDE, Sylvie VIOLLETTA, Sylvie BERNABE. Ces personnes restent adhérentes du RYE si elles le souhaitent.

Aucune candidature d'entrée au CA n'a été présentée.

3. Qui est candidat au poste de Trésorier.ère

Ce point n'est plus à l'ordre du jour. Le bureau continue avec les six membres actuels.

4. Changement d'adresse du siège social

L'association RYE est domiciliée au domicile de l'ancienne présidente, depuis bientôt un an, ce qui engendre une organisation interne pour récupérer le courrier.

Un précédent CA de l'association a décidé du transfert du siège social chez Laurence Jourdain, co-présidente et habitant en région parisienne, à l'adresse 94 avenue de Touraine, 78 310 MAUREPAS.

Ce changement de siège social est assorti d'un rassemblement des archives qui seront également stockées chez Laurence Jourdain.

Une adhérente demande quel volume représentent les archives. Il est précisé que cela représente quelques cartons et que les mémoires seront numérisés.

A noter que le serveur NAS continuera d'être hébergé chez notre informaticien, Ctaurel-Informatique, avec un contrat afin de garantir que la personne morale du RYE reste détentrice du matériel et de ses données.

L'enjeu actuel est de préserver la personne morale du RYE et ce qu'elle possède dans cette situation où le RYE perd ses employés.

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de la **Quatrième Résolution** :

L'Assemblée Générale, approuve le changement de siège social et les décisions qui y sont liées (rassemblement et hébergement des archives chez Laurence Jourdain et élaboration d'un contrat pour le NAS).

Cette résolution est votée à l'unanimité.

5. Projection 2025-2026 en cours et préparation 2026-2027

A) Projection pédagogique

Plusieurs pistes ont été évoquées concernant l'avenir du RYE sans nos salariées. Il n'est pas possible de continuer à remplir le cahier des charges de Qualiopi car il faut une personne qui ait le temps de faire toutes les démarches liées à cette certification. Pour autant, nous étudions les possibilités de continuer de transmettre.

Le CA est le lieu où des pistes ont commencé à être étudiées et où des décisions vont être prises sur les priorités à accorder à certains projets.

Françoise Fauvel fait une présentation des pistes pédagogiques en cours d'étude. Les réflexions s'organisent autour de trois axes :

- Quelles évolutions du RYE en tant qu'organisme de formation (avec des contenus probablement allégés et financièrement plus accessibles) ? Les cursus seront-ils maintenus ? Si oui, sous quelle forme ? La réflexion porte ici sur le modèle économique et la tarification, notamment la cotisation qui est actuellement de 35 euros.

- Un autre axe de réflexion est autour du RYE en tant que centre de ressources avec un projet de boutique en ligne où les adhérents ou non-adhérents pourraient accéder à des capsules vidéo ou audio. Une enquête sur les besoins et attentes de nos abonnés, voire des personnes qui fréquentent notre site, est à l'étude. Il est à noter que la boutique en ligne représente un coût informatique.

- Le troisième axe de réflexion est la création d'un forum de discussion. Un des points forts du RYE repose sur les échanges, la convivialité, le vivre ensemble. Beaucoup de stagiaires demandaient à garder un lien avec le RYE après les formations. Vu que le distanciel va prendre une plus large place dans nos formations, il nous faut trouver un moyen de privilégier ces échanges, tout en maintenant la convivialité. Cela supposerait qu'une permanence à tour de rôle d'une personne de l'équipe du RYE soit organisée pour répondre sur le forum.

Armandine Gout a besoin des documents pour travailler sur leur mise en ligne au mois de février.

En complément de ces axes de réflexion, il est envisagé de reprendre un ancien modèle de cours mensuels qui pourraient être organisés dans différentes régions par les formatrices du RYE. Cela permettrait de maintenir une activité en présentiel tout en limitant les frais de déplacement des formatrices.

Tout au long année dernière on a découvert le changement d'habitudes des gens qui se forment et les conséquences du non-renouvellement de l'agrément du RYE par l'Education nationale. Ce changement d'habitudes n'est pas propre au RYE.

B) Projection financière

On constate une évolution à la baisse des rentrées financières sur ces trois dernières années.

1. A la rentrée 2025, nous avons constaté un effondrement des recettes :

- environ 11 700 € à ce jour (année en cours mais avec toutes les formations longues entamées TYE et TRE et avec les cotisations),
- contre 86 000€ + 10 000 € de cotisations pour la saison 24-25
- et 160 000 € + 15 600 € de cotisations pour 23-24.

2. Les charges fixes (fonctionnement et salariat) ont été bien "travaillées" les années précédentes pour être réduites. Et les charges pour la banque, assurances et comptabilité sont actuellement étudiées pour encore les réduire, vu la réduction de l'activité de formation. Par contre, il est évident que les réserves de trésorerie ont rapidement fondu et l'association a dû entamer les démarches de licenciement de ses salariées pour motif économique.

Le choix décidé au précédent CA est de préserver l'outil de communication et de vente qui matérialise l'existence du RYE, à savoir le site internet plus une petite trésorerie pour permettre une poursuite d'activité, sous un format différent.

Pour la saison 2025-2026, les charges fixes sont projetées à 67 300 € au 31 août 2026, pour un résultat d'activité projeté à cette même date de - 55 600 €. En l'état de ces projections financières, la trésorerie serait réduite à un peu plus de 9 000 €.

3. Nous avons projeté pour la saison suivante 2026-2027 des charges fixes à minima et selon les choix ci-dessus à environ 4 500 - 5 000 €, ce qui, sans aucune vente, permettrait de poursuivre cette saison-là encore l'existence de l'association et opérer la transformation de son offre de formation, voire de son projet.

Une adhérente demande si le budget informatique pour permettre d'acheter en ligne a été évalué. Il est répondu à l'affirmative, le budget étant estimé à 1000 euros.

Un débat s'engage sur l'apport des formations en présentiel (dynamisme, apport d'un plus) ou sur l'intérêt de formations hybrides (combinant présentiel et distanciel), selon l'expérience des adhérentes. A ce sujet, Nicole Gérat précise qu'elle met sa salle à la disposition du RYE sans pénalités d'annulation.

Un autre débat s'engage sur la multitude de ressources en ligne gratuites proposées sur Internet. Il faut voir en quoi le RYE se démarque par rapport aux autres propositions, quel est notre ADN.

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de la **Cinquième Résolution** :

L'Assemblée Générale, approuve le projet d'activité de l'année suivante et le budget prévisionnel qui le sous-tend.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

6. Questions diverses :

- Gaël Le Bellegui, co-Présidente, transmet les propositions de Sophie Flak, n'ayant pu être présente lors de cette AG :
 - Budget prévisionnel : proposition de supprimer les licences informatiques.
Il est répondu que le CA avait choisi de préserver l'outil informatique comme support pour les ventes.
 - Proposition de préserver le site internet comme outil de communication plutôt que les réseaux sociaux.
Il est répondu que le site est effectivement plus efficace mais qu'on ne peut pas être absent des réseaux sociaux.
 - Proposition de duplication du contenu du serveur NAS, à titre de précaution, auprès de plusieurs personnes (notamment Jacques de Coulon et Sophie Flak).
Il est précisé en réponse qu'il n'existe pas de nécessité en ce sens, des sauvegardes de sécurité étant déjà effectuées de manière régulière, comme les années précédentes. Le contenu du NAS étant par ailleurs en constante évolution, il est rappelé que le RYE est une personne morale et que l'ensemble des données hébergées sur le NAS lui appartient. La transmission de ces données à des personnes physiques ne serait pas compatible avec les exigences de pérennisation ni avec la détention des droits d'auteur.
 - Projet d'édition dans une perspective de mémoire du RYE, pouvant concerner les supports de formation.
Cette proposition est jugée prématurée à ce stade et susceptible d'entrer en contradiction avec les projets actuellement en cours (poursuite de quelques formations longues chaque année).
 - Proposition de mettre en place des formations locales avec réversion - 5 x 2h de cours mensuels qui avaient lieu en région.
Il est répondu que cela va dans le sens de ce qui a été dit précédemment.
-
- Autres questions des adhérents :
 - Proposition de nomination de Sophie Flak en qualité de membre d'honneur.
Nicole Gérat propose de soumettre à l'examen du Conseil d'administration la nomination de Sophie Flak en tant que membre d'honneur, en reconnaissance de son engagement et de sa contribution significative aux actions du RYE, bien qu'elle ne suive plus que ponctuellement la vie de l'association. Nicole Gérat renouvelle par ailleurs sa proposition de mise en place d'une cagnotte à l'occasion du départ de Sophie Flak.
Il est indiqué en réponse qu'une cagnotte, élargie aux membres du Comité de pilotage, a effectivement été initiée. Toutefois, les échanges au sein du collectif

ont mis en évidence que cette initiative ne constituait pas une priorité au regard de la situation actuelle de l'association, marquée notamment par les licenciements pour motif économique d'Armandine Gout et Cristina Carvalho.

- Laurence Jourdain, co-présidente, nous informe sur la situation de notre demande de recours suite au refus de renouvellement de notre agrément par l'Education nationale. Elle a contacté l'avocat en charge du dossier. Nous sommes dans l'attente d'une décision d'ici le 23 décembre. Pour information, le Ministère avait demandé un report de 2 mois. Il est rappelé le coût de l'avocat pour ce recours : 8400 euros.
- Pascale Vignal demande à qui envoyer les factures après le départ de Cristina et Armandine. Il est répondu qu'un document clair sera élaboré pour savoir à qui envoyer quoi. Toutes les tâches effectuées par Armandine et Cristina vont échouer au bureau ou à une personne du CA.

Après quelques échanges, et en l'absence d'autres questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est remerciée pour sa présence et sa participation et se sépare à 20 heures 44.

UN ADMINISTRATEUR
Isabelle QUOY



LES CO- PRÉSIDENTES
Laurence JOURDAIN
Gaël LE BELLEGUI

